

Image not found or type unknown



Pose de congés faute de travail

Par **FONTANA**, le **15/02/2012** à **14:15**

Bonjour, pouvez-vous m'indiquer combien de congés le patron peut nous imposer à prendre pour faute de travail avant de nous mettre en chômage partiel ou technique, et si toute l'usine est concernée où seulement la production. Merci

Par **P.M.**, le **15/02/2012** à **21:24**

Bonjour,
Le chômage partiel peut concerner seulement un secteur de l'entreprise...
Normalement, l'employeur ne peut pas vous imposer de prendre des congés payés par anticipation, ceux en cours d'acquisition à prendre à partir du 1er mai...